

du 25 mai 2021

Heure du début de séance : 17h40

Nombre de participants : 18

Invités : 2

Votants : 16

Quorum : 16

Le quorum étant atteint, Monsieur le Proviseur ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Mme Marseille

✚ Approbation du compte-rendu du CA du 1^{er} avril 2021 :

Un exemplaire du compte-rendu du précédent CA a été adressé par mail à chaque membre titulaire et suppléant.

Pas de remarque. Il est soumis au vote :

Vote : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

➔ **Adoption à l'unanimité**

17h44 : Arrivée de Mme Petitbrouhaud, le nombre de votants passe de 16 à 17.

✚ Approbation de l'ordre du jour :

Il n'a pas été déposé de questions diverses

L'ordre du jour est soumis au vote :

Vote : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

➔ **Adoption à l'unanimité**

Affaires Intérieures

➤ **Fermeture du lycée**

Le proviseur précise la période pendant laquelle le lycée sera fermé au public : du vendredi 9 juillet au soir au jeudi 26 août à 12h. La réouverture est prévue le jeudi 26 août à 14h.

➤ **Modification du règlement de l'internat**

La commission permanente réunie le mardi 18 mai et le CVL ont émis un avis favorable aux différentes modifications proposées.

Vote : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

➔ **Adoption à l'unanimité**

Affaires Pédagogiques

➤ **Calendrier année scolaire 2021-2022**

Le proviseur précise qu'en plus des vacances et jours fériés, les événements importants dans la vie du lycée sont également positionnés sur ce calendrier :

- Journées d'intégration
- Réunions informations des parents de 3^{PMET}, des élèves entrants au lycée (2^{PRO}, 1^{CAP}) et pour les parents des élèves de terminale.
- Les dates des CA, des examens Blancs, des salons et forums, des journées portes ouvertes et des examens.

Certaines de ces dates peuvent encore évoluer tout en restant dans une période proche de celle figurant actuellement dans le calendrier.

Les dates des groupes de prévention du décrochage scolaire « GPDS » sont encore en attente de validation par la référente MLDS. Le proviseur apporte des précisions sur l'organisation des **périodes pédagogiques** de l'année scolaire prochaine (trimestres pour les classes de 3PMET, 1CAP, 2CAP 3UPE2A et 2PRO et semestres pour les classes de 1PRO, TPRO et BTS MOS1). L'organisation de cette année est reconduite après échange en conseil pédagogique. Les temps des rencontres avec les familles sont également précisés.

Vote : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

➔ **Adoption à l'unanimité**

➤ **Calendrier des PFMP 2021-2022**

Le calendrier des PFMP pour l'année scolaire 2021-2022 est présenté, il a été pensé en étroite relation avec les périodes pédagogiques définies pour les classes.

M. Guyard précise les différentes contraintes prises en compte pour l'élaboration de ce calendrier, et insiste sur l'importance de ne pas générer de difficultés pour l'offre de lieux de stage en décalant les périodes pour une même filière. Il ajoute que les périodes sont passées de 8 à 10 semaines pour les classes de TPRO en raison du contexte sanitaire. Il explique également les colonnes correspondantes aux périodes pour les apprentis en précisant que les périodes des classes de 1PRO et TPRO sont alignées par niveau de classe afin de permettre une mise en œuvre de l'emploi du temps des élèves alternants qui peuvent être dans toutes les classes depuis cette année suite à l'ouverture de toutes les filières en alternance à partir du niveau de 1PRO. Il reste encore des confirmations en attente de la part de nos partenaires en sécurité, la seule certitude concerne les périodes à l'ENP de Sens pour les classes de 1MS et TMS.

Vote : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

➔ **Adoption à l'unanimité**

➤ **Préparation de la rentrée 2021**

Intitulé de la mission	Proposition d'attribution d'IMP	taux
<i>Référent culture</i>	1 250,00 €	1
Coord. Activités sportives	625,00 €	0,5
Coord. Activités sportives	625,00 €	0,5
Mission intérêt pédagogique : stage ENP filière MS	312,50 €	0,25
Mission intérêt pédagogique : stage ENP filière MS	312,50 €	0,25
Mission intérêt pédagogique : stage ENP filière MS	312,50 €	0,25
Mission intérêt pédagogique : projets culturels UPE2A	625,00 €	0,5
Suivi PFMP SN	312,50 €	0,25
Suivi PFMP LOG	312,50 €	0,25
Suivi PFMP PLP	312,50 €	0,25
Suivi PFMP AS	312,50 €	0,25
Suivi PFMP CIP	312,50 €	0,25
Suivi PFMP MS	312,50 €	0,25
Mission intérêt pédagogique : GPDS	625,00 €	0,5
Mission intérêt pédagogique : GPDS	625,00 €	0,5
Mission intérêt pédagogique : Vie lycéenne	625,00 €	0,5
Mission intérêt pédagogique : Vie lycéenne	625,00 €	0,5
Totaux	10 312,50 €	6,75

Le proviseur apporte des précisions sur la situation des Indemnités de Missions Particulières.

La dotation allouée est de 5 et le besoin identifié en terme de mission est de 6,75. Les missions ont été validées en conseil pédagogique du 10/05. Un transfert de 1,75h est donc nécessaire pour répondre aux besoins. Pour rappel, l'an dernier 5,5 IMP avaient été attribuées.

Vote : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

➔ **Adoption à l'unanimité**

Le proviseur apporte ensuite des précisions sur la situation des postes :

Disciplines concernées	Professeurs	Précisions Postes
Maths-sciences	PSTG (8h)	Support PSTG 8h
Maths-sciences	BMP (18h) en AFA	
Lettres-anglais	BMP (3h)	Mme ROYOUX Mélanie (CSR 3h S. Weil)
Espagnol	BMP (11h)	M. Miguet Jean-Marc (CSR 3h S. Weil)
Sécurité	P0096 (Spé N)	
Sécurité	BMP (18h) en AFA	

➤ **Candidatures BTS « sécurité » :**

La commission d'examen des vœux s'est réunie le 11/05 pour étudier les 242 dossiers, 192 candidats ont été classés.

Groupe bacheliers professionnels

Nombre de dossiers confirmés	Nombre de dossiers classés	Nombre de dossiers non classés
121	104	17
100%	86%	14%

Groupe « autres »

Nombre de dossiers confirmés	Nombre de dossiers classés	Nombre de dossiers non classés
121	88	33
100%	72,7%	27,3%

Rappel des taux

	Taux fixé par le recteur
Taux de boursiers (si concerné)	22
Taux de non résidents (si concerné)	Non concerné
Taux de bacheliers technologiques (si concerné)	Non concerné
Taux de bacheliers professionnels (si concerné)	55

➤ **Suivi PARCOURSUP**

La phase d'admission débutera le 27/05, les élèves seront accompagnés pour leurs réponses.

Avis « Expérimentation Bac Pro-STTS » / années

	Vœux STS	Avis favorables	Sans avis
2017	53	27	26
2018	75 (38 él.)	27 (12 él.)	26 élèves
2019	88 (41 él.)	45 (24 él.)	19 élèves
2020	60 (36 él.)	31 (20 él.)	16 élèves
2021	87 (46 él.)	38 (24 él.)	22 élèves

	Effectifs inscrits	Nombre total de vœux au 11/04	Nombre de vœux 2021 confirmés au 11/04	Nombre de vœux non confirmés au 11/04
TLOG	13/14	55	46	9
TMS	24/24	120	107	13
TPLP	8/8	27	27	0
TSN	19/19	88	84	4
Total	64/65	289	261	26

➤ **Charte Erasmus-CRBFC**

Charte d'engagement sur les valeurs partagées pour rejoindre le consortium Erasmus BFC, ce qui peut permettre d'être accompagné lors de projets de mobilité conduits en particulier pour des PFMP à l'étranger.

Vote : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

➔ Adoption à l'unanimité

Affaires Financières

➤ **Conventions : pour chacune des conventions présentées ci-dessous, les votes valident l'autorisation donnée par le CA au proviseur pour les signer.**

○ **Avec le Lycée Prieur « Conduite de chariots »**

Cette convention détaille les modalités de partenariat pour l'utilisation des installations « logistique » du lycée Prieur par les élèves de la filière logistique. Le coût est de 50,00€ par demi-journée et 90,00€ la journée. Donc 140,00€ par semaine avec un coût évaluatif annuel de 3000.00 €

Vote : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

➔ Adoption à l'unanimité

➤ **Contrats : pour chacun des contrats présentés ci-dessous, les votes valident l'autorisation donnée par le CA au proviseur pour les signer.**

○ **Contrat avec la société Portis**

Ce contrat est souscrit pour la vérification du portail automatique du parking personnels à compter du 01 juillet 2021 au 30 juin 2024. Le coût annuel est de 422.40 € pour 2 visites réglementaires annuelles.

Vote : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

➔ Adoption à l'unanimité

○ **Contrat avec la société Portis :**

Ce contrat est souscrit pour le portail automatique de livraison cuisine et atelier à compter du 01 juillet 2021 au 30 juin 2024. Le coût annuel est de 422.40 et ce pour 2 visites par an.

Vote : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

➔ Adoption à l'unanimité

➤ **Décisions Budgétaires Modificatives, pour information.**

Depuis le dernier conseil d'administration l'établissement a perçu des subventions

Subvention ETAT de 2 200.00 € pour le fonds social

Subvention Région de 18 400.00 € pour le monte-charge en restauration

Subvention Région de 16 900.00€ pour le remplacement de volets en solaire bâtiment A

Subvention Région de 15 100.00€ dans le cadre la mise en sécurité pour la sécheresse (parc arboricole)

➤ **Situation des crédits et décision budgétaire modificative pour vote**

La situation des crédits au 20 mai 2021 est présentée :

Les recettes

Les recettes d'hébergement seront moindre compte tenu de la fermeture de l'établissement 2 semaines en avril et les remises d'ordre faites sur les factures des internes sur le 3^{ème} trimestre. Plus préoccupant encore est l'apport de la taxe d'apprentissage de 822.80 depuis le 1 er janvier sachant que nous avons gardé 24 274.73 € en reliquat de crédit. Le versement des

entreprises va s'opérer surtout en juin 2021 date limite de versement aux structures scolaires ou organisme de formation.

Les dépenses

Les dépenses sont conformes globalement aux prévisions, une vigilance sur les dépenses de Gaz déjà hautes sur 1^{er} semestre avec un temps maussade sur mai.

En restauration les dépenses sont en adéquation avec le montant des recettes sur le 1^{er} trimestre. Des efforts ont été réalisés sur le coût menu et la gestion des effectifs.

Le prélèvement sur fonds de roulement

Avec les travaux sur l'atelier pour la rénovation des salles C004 et C005 un complément de crédits sera nécessaire de 8000.00 € correspondant au coût des travaux sachant que la porte extérieure de sortie sera prise en charge par le Conseil Régional.

Suite à la réception du PPE de 2020/2021, les demandes sur le mobilier scolaire n'ont pas été pris en compte des crédits seront nécessaires pour équiper la salle art plastique, salle 102 et 104 en y ajoutant la salle d'étude pour un total de 6500.00 €

De même nous aurons besoin d'un complément de crédit pour le véhicule 9 places car la dotation forfaitaire de 23 000.00€ est insuffisante pour un coût véhicule à 25 000.00€ soit 2000.00€ en supplément. L'achat de ce mini bus permettra de faire des économies sur la location actuelle du véhicule de transport.

Le montant du fonds de roulement de l'établissement actuellement de 173 308.82€ s'établira à 156 808.82 € à l'issue de ce prélèvement de 16 500.00€

Vote : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

➔ Adoption à l'unanimité

➤ **Point travaux**

Plusieurs types de travaux vont être entrepris dans l'établissement avec un programme très chargé.

- Travaux de raccordement au chauffage urbain
Le marché de travaux a été lancé par la Région avec comme objectif le raccordement au chauffage urbain et le changement des sous-stations. (Juillet 2021 à février 2022)
- Réaménagement de la salle de réunion B10 avec agrandissement, peinture et faux plafond. (Eté 2021)
- Installation lave-batterie et aménagement local (été 2021)
- Réfection de la cage d'escalier montée internat à partir de la mi-juin
- Réfection des salles C004 et C005 par nos agents (réfection peinture, luminaires, faux plafond) avec le transfert de la logistique vers le bâtiment C dès la rentrée de septembre 2021.
- Changement de la porte sortie Salle C005
- Raccordement du portail d'entrée « livraisons » vers la loge (commande en cours à la Région)
- Changement du monte-charge en restauration (toussaint 2021)
- Installation stores solaires sur bâtiment A (fin du chantier et pose prévue été 2021)
- Mission confiée à un bureau d'étude pour les Garages côté stade afin de faire un diagnostic et chiffrage de travaux de remise en état (demande de subvention à la Région par la suite)
- Projet de rénovation des salles de cours 1^{er} et 2^{ème} étage (éclairage + faux plafond) par l'équipe mobile du conseil Régional sur l'année scolaire 2021/2022 avec une demande de subvention à faire.

➤ **Sortie inventaire**

Depuis plus de 18 mois un travail de fourmi sur l'inventaire a été entrepris afin de mettre à jour le patrimoine de l'établissement car aucune sortie d'ampleur n'a été réalisée depuis la création du lycée. Le montant total des biens en comptabilité s'élève à 2 848 930.54€ et les sorties proposées sont de 2 033 184.84 € soit 72 %.

La plupart des biens proposés ont été achetés avant 2000 et ce pour la somme de 1 538 000.00€ et ne sont plus dans l'établissement. Ils se répartissent de la façon suivante à savoir 611 551.21€ en matériel informatique, 1 075 048.44€ en matériel atelier, et 346 585.19€ en service général, espaces verts et audiovisuel.

Plus de 430 matériels sont sortis sur 620 biens répertoriés. Si des biens étaient inscrits en informatique ils l'étaient que depuis 2002 sur EGIMMO.

Le recensement a été réalisé à partir d'un tableur sur l'ensemble des biens avec l'apport des informations sur les comptes financiers et les factures tandis que le logiciel d'inventaire a été mis à jour avec l'entrée de biens manquants et la sortie de certains d'entre eux. Le montant des biens sera de 815 745.70€ à compter du 01 janvier 2021. Ces sorties comptables se feront pas le biais de titre de recettes et auront une influence sur le calcul du résultat de 2021.

Vote : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

➡ **Adoption à l'unanimité**

Fin de la séance à 18h55.

La secrétaire de séance,
Meggane Marseille

Le Président,
Franck Vuillemot



Lycée Antoine
5, rue de Longvic
21300 CHENOVE
Tel 03.80.52.23.23

Règlement de l'internat

Validé en CA du 28/06/2016 (MIJ CA 25/05/2021)

document
à conserver

L'internat est un service rendu pour permettre aux élèves d'effectuer leurs études dans les meilleures conditions possibles, compte tenu de l'éloignement géographique du domicile, des difficultés de transport, des enseignements spécifiques choisis ou des difficultés de travail à la maison. Il favorise la réussite scolaire des élèves et leur permet d'acquérir le sens de la vie en collectivité.

Le respect mutuel de tous les membres de la communauté scolaire et des biens mis à la disposition des internes est la règle essentielle de la vie en internat. Le présent règlement approuvé par le conseil d'administration du lycée est une annexe du règlement intérieur de l'établissement dont les dispositions s'appliquent également à l'internat. Il s'impose aux internes comme aux personnels de surveillance et d'encadrement et devra dans les mêmes conditions être visé par l'élève et sa famille après en avoir pris connaissance.

Toutes les modifications (suppressions, ajouts ou correction) proposées apparaissent en couleur bleue sur le règlement actuellement en vigueur.

Conditions d'admission

Les capacités d'accueil étant limitées, les familles doivent formuler une demande d'inscription ou de réinscription. Les dossiers sont examinés au sein d'une commission, les critères pris en compte sont :

Des critères géographiques : les élèves dont la résidence familiale est éloignée de l'établissement de scolarisation ou de la formation (filière, spécialité), notamment quand celle-ci est rare et les élèves qui ne peuvent bénéficier de transports réguliers sont prioritaires.

Des critères sociaux et familiaux : les élèves boursiers et les élèves issus des familles dont les conditions de vie et d'existence sont peu propices à l'étude sont prioritaires.

Dispositions financières : les frais d'internat sont annuels et payables forfaitairement pour chaque période, dès réception de la facture. Les tarifs sont fixés par le [Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté](#).

Inscription – Démission de l'internat

L'inscription à l'internat se fait pour l'année scolaire.

L'inscription et la démission de l'internat du lycée sont décidées par le chef d'établissement après demande parentale écrite et motivée. **En cas de démission de l'internat, le trimestre commencé est obligatoirement réglé par les familles. ~~sauf circonstances exceptionnelles validées par le proviseur.~~**

Pour toute nouvelle inscription, un entretien conduit par une CPE aura systématiquement lieu avec les parents et l'élève concerné.

Accueil des internes

L'internat est ouvert du lundi 8h00 au vendredi 17h30. Les internes disposent d'une bagagerie afin d'entreposer leurs sacs le lundi matin ainsi que le vendredi matin.

Le départ des internes a lieu après le dernier cours de la semaine.

Lors de l'entrée un état des lieux de la chambre sera signé par l'élève et son représentant légal avec une vérification en fin d'année scolaire. En cas de dégradation avérée dans la chambre ou sur des parties communes une facture sera émise pour réparation du dommage.

Le rythme quotidien

6h45 : Heure du lever. Les lits doivent être faits tous les jours. Toilette et rangement de la chambre. L'accès aux douches est autorisé jusqu'à 7h00.

7h30 à 7h55 (sauf vendredi 7h20) : Petit déjeuner au self (les internes doivent avoir quitté les dortoirs au plus tard à 7h30).

8h15 à 17h25 : Journée de cours.

17h25 à 17h40 : Récréation des internes

17h40 à 17h55 : Montée à l'internat. Vérification de la présence des élèves, pour cela les internes doivent rester dans leur chambre jusqu'à ce que l'AED passe pour l'appel.

17h55 à 18h55 : Heure de travail scolaire obligatoire (lundi, mardi et jeudi) pour tous. Les élèves peuvent choisir de participer aux activités de l'association sportive (maximum deux fois par semaine). Pour les élèves qui participent 2 fois aux activités, une heure étude obligatoire sera effectuée le mercredi soir.

18h55 à 19h45 : Repas.

19h45 à 20h : Récréation.

20h à 21h45 : Choix entre détente et/ou diverses activités encadrées : détente au foyer, en salle télévision, en salle informatique, clubs divers ou sport dans la cour basse (**avant la tombée de la nuit**). **Ces activités sont soumises à inscription ou autorisation d'une CPE. ou travail personnel en autonomie en chambre.**

20h45 à 21h: Récréation.

21h45 à 22h15 : Détente au sein des locaux, préparation pour la journée du lendemain (les douches sont autorisées jusqu'à 22h au plus tard).

22h15 à 22h30 : Extinction des plafonniers. Les élèves doivent être dans leur chambre, respecter le silence, et ne plus utiliser d'appareils numériques (ordinateurs, téléphones portables notamment). Ces mesures de précaution pour le sommeil sont indispensables à la réussite scolaire des élèves internes et sont intégrées dans le cadre du Comité d'Education à la Santé et la Citoyenneté du projet d'établissement.

22h30 : Fin de la journée et heure du coucher.

Un temps de convivialité sera systématiquement organisé la veille des vacances.

Sorties et absences

Les absences : Toute absence à l'internat doit être **impérativement** signalée à la vie scolaire le plus rapidement possible, par un responsable légal pour les élèves mineurs. Toute absence signalée par téléphone (Tél : 03.80.52.23.23 jusqu'à 17 h30) doit être confirmée par un écrit par mail viescolaire.antoine@ac-dijon.fr

Toute absence injustifiée ou tout départ d'un élève interne sans autorisation seront *sévèrement* sanctionnés.

Les sorties : sous aucun prétexte un élève mineur n'est autorisé à sortir sans autorisation écrite de ses responsables légaux.

Les sorties régulières : Un document « autorisation de sortie » doit être rempli et restitué à la vie scolaire. Sans ce document ou si celui-ci n'est pas correctement complété, aucune sortie n'est autorisée pour les internes mineurs. Les internes mineurs peuvent être autorisés par leur responsable légal à sortir de l'établissement entre les heures de cours (sauf pour les élèves de 3e voir Règlement Intérieur § 1.6). Le cas échéant, ils doivent être de retour pour l'appel de 17h40.

Les internes non autorisés à sortir restent dans l'établissement. Le mercredi soir, il est accordé la possibilité aux internes majeurs de sortir jusqu'à 23 h, ou de ne pas dormir à l'internat et d'être de retour le jeudi matin pour la première heure de cours. Dans les deux cas, la vie scolaire doit être avertie avant le mercredi 12 h.

A noter : le service cuisine prévoit chaque jour le repas du midi de chaque interne, aucune remise d'ordre n'est prévue en cas d'absence pour sortie.

En cas de non-respect des horaires de retour cette autorisation de principe pourra être remise en cause.

Les sorties exceptionnelles : A la demande écrite des familles ou des élèves majeurs, des autorisations exceptionnelles peuvent être accordées (notamment pour d'éventuels soins médicaux ou participation à une activité sportive ou culturelle). Elles sont étudiées et autorisées par le chef d'Etablissement.

LA VIE EN COLLECTIVITE

L'hygiène et la propreté : Les élèves veillent à ce que leurs draps soient changés régulièrement (une paire de draps ou housse de couette et drap de dessous, une taie de traversin et une taie d'oreiller). Le matin, avant de quitter les lieux, les chambres doivent être rangées, les affaires personnelles mises dans les armoires, les lits faits pour permettre le nettoyage des locaux. *Les CPE et l'infirmière effectuent des visites régulières dans les chambres afin de vérifier l'état de celles-ci et de s'assurer du respect des consignes. Le respect de la propreté des toilettes est de la responsabilité de tous et assure le confort de tous les utilisateurs. Des vérifications régulières seront faites dans les chambres afin de s'assurer du respect des consignes ainsi que des règles de vie collective et d'hygiène.*

La sécurité : Les systèmes de sécurité et d'alarme sont garants de la sécurité de tous : leur détérioration ou leur déclenchement volontaire sont des actes irresponsables et sont donc fortement sanctionnés.

Les pertes ou vols n'engagent pas la responsabilité de l'établissement. Il est donc recommandé de ne pas détenir des sommes d'argent importantes ni d'objets de valeur. Les élèves veillent à fermer leurs armoires à clé. Aucun élément de mobilier ne doit être déplacé par les élèves sans l'aval *d'une CPE d'un assistant d'éducation*. Aucun appareil ménager (cafetière, bouilloire, réchaud, grille-pain, frigo, radiateur, ventilateur) ne doit être installé. Il est strictement interdit de stocker des produits frais et périssables dans les chambres.

La circulation dans l'internat : La circulation entre étage n'est pas autorisée. Avec l'autorisation expresse de l'assistant d'éducation responsable du dortoir, et pour un motif valable, un élève peut de façon exceptionnelle avoir accès à un autre étage. *Afin de respecter l'intimité et la tranquillité de chacun, aucun élève n'est admis dans la chambre d'un camarade, sans avoir au préalable frappé et être invité à rentrer.* Les élèves ont la possibilité de se retrouver dans des lieux de vie collective (salle TV, salle de convivialité, Foyer) *sur inscription préalable à condition d'en informer un assistant d'éducation.*

La santé : Conformément aux articles du code de santé publique R3511-1 et L3513-6 pour les cigarettes électroniques, il est strictement interdit de fumer dans les lieux publics. En l'occurrence, il est interdit de fumer dans l'internat ainsi que dans tous les lieux ouverts ou fermés compris dans l'enceinte de l'établissement. La détention et la consommation de boissons alcoolisées et de produits illicites sont interdites. *L'eau plate reste la seule boisson autorisée à l'internat.*

L'infirmierie est ouverte selon les horaires affichés. Une permanence est assurée les lundis, mardis et mercredis soir entre **19h30 et 20h30** *20h et 21h*. L'infirmière peut être contactée en cas d'urgence de 21h à 7h en fonction de ses astreintes. En dehors, le protocole d'urgence de l'établissement s'applique. Tout traitement médical doit être déposé à l'infirmierie accompagné de l'ordonnance. L'automédication est interdite. Sur décision de l'infirmière, une consultation médicale peut être envisagée (SOS médecin en cabinet), avec l'accord des parents (aux frais de la famille). En cas de problème de santé, selon l'urgence, l'infirmière ou l'établissement contacte la famille pour la prise en charge de l'élève ou bien fait appel au 15. C'est pourquoi, il est demandé aux familles de fournir une attestation de droits « carte vital » ou que les élèves de + de 16ans aient leur carte vitale. (Pour permettre l'accès aux soins.). Pour des raisons d'hygiène alimentaire et de propreté, la consommation de nourriture est interdite à l'internat. Le goûter est accepté,

cependant il doit rester en quantité raisonnable dans un souci de santé et d'équilibre alimentaire. *C'est pourquoi l'eau reste la seule boisson autorisée à l'internat.*

Les repas : La carte de restaurant scolaire doit être présentée le matin, le midi et le soir. En cas d'oubli, les élèves passent à la fin du service. Le moment du repas doit être un moment agréable et convivial pour tous pendant lequel les appareils numériques (téléphones portables notamment) sont éteints et rangés.

L'étude et le travail scolaire : Les internes ont pour obligation de travailler 1h au quotidien (lundi, mardi et jeudi) avant le repas de 17h55 à 18h55 (en salle d'étude ou en autonomie) et la possibilité de travailler après 19h45 en autonomie en chambre ou au CDI. Pour ceux qui travaillent dans leurs chambres, les portes doivent rester ouvertes et la musique, y compris celle avec baladeur n'est pas autorisée. Selon leurs résultats ou leur situation particulière, les élèves internes travaillent en autonomie ou sont encadrés par un assistant d'éducation. Les régimes d'étude sont révisés avant chaque période de vacances par les CPE et donnent le cas échéant lieu à un entretien avec l'élève.

Respect des règles de vie

Les assistants d'éducation, de par leurs fonctions, ont pour mission d'encadrer les internes, de veiller à leur bien être et à leur sécurité. Ils ont le devoir de signaler aux conseillers principaux d'éducation tout manquement au règlement de l'internat. Le cas échéant, les manquements au règlement de l'internat peuvent entraîner une punition, ou une sanction, en fonction de la gravité et ou de la répétition, conformément au règlement intérieur de l'Etablissement.

Calendrier Annuel 2021/2022

2021

2022

septembre		octobre		novembre		décembre		janvier		février		mars		avril		mai		juin		juillet	
mer 01	Pré-Rentrée	ven 01		lun 01		mer 01		sam 01	(Féerie)	mar 01	A	mar 01	conseils	ven 01		dim 01		mer 01		ven 01	
jeu 02	Rentrée élève	sam 02		mar 02		jeu 02	CA n°2 BUDGET	dim 02		mer 02		mer 02	conseils	sam 02		lun 02		jeu 02		sam 02	
ven 03	Réunion info parents 3PMET	dim 03		mer 03		ven 03	Cérémonie "Ecussons" RPP- classes trim	lun 03		jeu 03	CA n°3 dotation	jeu 03	BCP blanc	dim 03		mar 03	B	ven 03		dim 03	
sam 04		lun 04		jeu 04		sam 04		mar 04	A	ven 04		ven 04		lun 04	B	mer 04		sam 04		lun 04	
dim 05		mar 05	B	ven 05		dim 05		mer 05		sam 05		sam 05		mar 05		jeu 05		dim 05		mar 05	A
lun 06	B	mer 06		sam 06		lun 06	GPDS	jeu 06		dim 06		dim 06		mer 06		ven 06		lun 06	(Féerie)	mer 06	fin année
mar 07	AG/CP 16h30	jeu 07		dim 07		mar 07	A	ven 07		lun 07	B	lun 07		jeu 07	CA n°4 COFI	sam 07		mar 07	A	jeu 07	
mer 08	Journées d'intégration	ven 08	Elections CA	lun 08	GPDS	mer 08		sam 08		mar 08		mar 08	B	ven 08		dim 08	(Féerie)	mer 08		ven 08	
jeu 09		sam 09		mar 09	A	jeu 09		dim 09		mer 09		mer 09		sam 09		lun 09	GPDS	jeu 09		sam 09	
ven 10	Réunion info parents élèves entrants	dim 10		mer 10	CA n°1	ven 10		lun 10		jeu 10	fin 2ème trimestre	jeu 10		dim 10		mar 10		ven 10		dim 10	
sam 11		lun 11		jeu 11	(Féerie)	sam 11		mar 11	B	ven 11		ven 11		lun 11	A	mer 11	A	sam 11		lun 11	
dim 12		mar 12	A	ven 12		dim 12		mer 12		sam 12		sam 12	JPO Lycée	mar 12		jeu 12		dim 12		mar 12	
lun 13		mer 13		sam 13		lun 13		jeu 13		dim 13		dim 13		mer 13		ven 13		lun 13		mer 13	
mar 14	A	jeu 14		dim 14		mar 14	B	ven 14	fin semestre	lun 14		lun 14	GPDS	jeu 14		sam 14		mar 14	B	jeu 14	
mer 15		ven 15		lun 15		mer 15		sam 15		mar 15		mar 15	A	ven 15		dim 15		mer 15	BAC PRO	ven 15	
jeu 16	Soirée intégration internat	sam 16		mar 16	B	jeu 16		dim 16		mer 16		mer 16		sam 16		lun 16		jeu 16	BAC PRO	sam 16	
ven 17	Réunion info parents classes de TPRO	dim 17		mer 17		ven 17	soirée internat	lun 17		jeu 17		jeu 17		dim 17		mar 17	B	ven 17	BAC PRO	dim 17	
sam 18		lun 18	B	jeu 18		sam 18		mar 18	GPDS	ven 18	A	ven 18		lun 18	(Féerie)	mer 18		sam 18		lun 18	
dim 19		mar 19		ven 19	fin 1er trimestre	dim 19		mer 19		sam 19		sam 19		mar 19		jeu 19	CA n°5	dim 19		mar 19	
lun 20		mer 20		sam 20		lun 20		jeu 20	Commission permanente	dim 20		dim 20		mer 20		ven 20		lun 20		mer 20	
mar 21	B	jeu 21		dim 21		mar 21		ven 21		lun 21		lun 21		jeu 21		sam 21		mar 21	A	jeu 21	
mer 22		ven 22	Remise diplomes	lun 22		mer 22		sam 22		mar 22		mar 22	B	ven 22		dim 22		mer 22		ven 22	
jeu 23	CA n°0	sam 23		mar 23	A	jeu 23		dim 23		mer 23		mer 23		sam 23		lun 23		jeu 23	CA n°6	sam 23	
ven 24		dim 24		mer 24		ven 24		lun 24		jeu 24		jeu 24		dim 24		mar 24		ven 24		dim 24	
sam 25		lun 25		jeu 25	conseils trimestriels	sam 25		mar 25		ven 25		ven 25		lun 25		mer 25	A	sam 25		lun 25	
dim 26		mar 26		ven 26		dim 26		mer 26		sam 26		sam 26		mar 26		jeu 26	(Féerie)	dim 26		mar 26	
lun 27	GPDS	mer 27		sam 27		lun 27		jeu 27		dim 27		dim 27		mer 27		ven 27	(Féerie)	lun 27		mer 27	
mar 28	A	jeu 28		dim 28		mar 28		ven 28		lun 28		lun 28		jeu 28		sam 28		mar 28	B	jeu 28	DNB
mer 29		ven 29		lun 29		mer 29		sam 29		jeu 29		jeu 29	A	ven 29		dim 29		mer 29	DNB	ven 29	
jeu 30		sam 30		mar 30	B	jeu 30		dim 30		jeu 30		jeu 30		sam 30		lun 30	fin 3ème trimestre	jeu 30		sam 30	
		dim 31		ven 31		lun 31		jeu 31		jeu 31		jeu 31		mar 31		mar 31	B			dim 31	

N° sem	Dates	Conseils de classes																										
		1 AS	2 AS	2 MS	1 MS	1MS App	T MS SPS	TMS SI	TMS App	1MOS	1MOS App	2MOS App	2 PLP	1 PLP	1PLP App	T PLP	TPLP App	2 SN	1 SN	1 SN App.	T SN	T SN App.	2 LOG	1LOG	1 LOG App	TLOG	T LOG App	
36	Rentrée J. 02 sept.																											
37	06 sept. au 10 sept.																											
38	13 sept. au 17 sept.																											
39	20 sept. au 24 sept.																											
40	27 sept. au 01 oct.																											
41	04 oct. au 08 oct.																											
42	11 oct. au 15 oct.																											
43	18 oct. au 22 oct.																											
44	25 oct. au 29 oct.																											
45	01 nov. au 05 nov.																											
46+	08 nov. au 12 nov.																											
47	15 nov. au 19 nov.																											
48	22 nov. au 26 nov.																											
49	29 nov. au 03 dec.																											
50	06 dec. au 10 dec.																											
51	13 dec. au 17 dec.																											
52	20 dec. au 24 dec.																											
53	27 dec. au 31 dec.																											
1	03 janv. au 07 janv.																											
2	10 janv. au 14 janv.																											
3	17 janv. au 21 janv.																											
4	24 janv. au 28 janv.																											
5	31 janv. au 04 fev.																											
6	07 fev. au 11 fev.																											
7	14 fev. au 18 fev.																											
8	21 fev. au 25 fev.																											
9	28 fev. au 04 mars																											
10	07 mars au 11 mars																											
11	14 mars au 18 mars																											
12	21 mars au 25 mars																											
13	28 mars au 01 avr.																											
14	04 avr. au 08 avr.																											
15	11 avr. au 15 avr.																											
16	18 avr. au 22 avr.																											
17	25 avr. au 29 avr.																											
18+	02 mai au 06 mai																											
19+	09 mai au 13 mai																											
20	16 mai au 20 mai																											
21+	23 mai au 27 mai																											
22	30 mai au 03 juin																											
23+	07 juin au 10 juin																											
24	13 juin au 17 juin																											
25	20 juin au 24 juin																											
26	27 juin au 01 juillet																											
		4	8	6	8	665h	10	700h	7	672h	700h	6	8	665h	10	700h	6	8	665h	10	700h	6	8	665h	10	700h		

- PFMP
- Apprentis au Lycée
- Période Parcoursup
- PFMP reportée (en partie) suite annulation sur l'année scolaire 2019 /2020
- Apprentis au Lycée sauf lundi

Journée Portes Ouvertes :

CHARTRE D'ENGAGEMENT SUR LES VALEURS

PARTAGEES DANS LE CONSORTIUM ERASMUSBFC

- Notre établissement met en œuvre des projets de mobilité ayant au moins un objectif ci-dessous défini au niveau du consortium :
 - Aider les bénéficiaires à s'ouvrir à d'autres cultures, d'autres façons de vivre...
 - Aider les bénéficiaires à lutter contre les discriminations
 - Aider les jeunes à gagner en autonomie, à relever des défis
 - Aider les bénéficiaires à progresser dans la pratique d'une langue étrangère
 - Favoriser la mobilité pour les bénéficiaires avec moins d'opportunités (en situation de handicap, venant de famille défavorisée, vivant dans des zones rurales...) afin de favoriser l'inclusion
 - Poursuivre le développement des mobilités en Europe et à l'international aussi bien pour les apprenants (jeunes, apprentis, stagiaires de la formation professionnelle), que pour les salariés, les enseignants, les agents, les administrateurs, les maîtres de stage et d'apprentissage...
- Notre établissement défend le principe que la mobilité Erasmus est un acte pédagogique et éducatif entièrement intégré dans le projet d'établissement et le projet pédagogique.
- Notre établissement s'engage dans une dynamique d'ouverture européenne et internationale. A ce titre il doit veiller à ce que son instance décisionnaire soit pleinement impliquée et s'engage dans un processus durable de partenariat européen reconnu et peu à peu formalisé avec des entreprises d'accueil et/ou des organismes de formation européens ou internationaux.
- Notre établissement s'engage à accompagner le jeune et sa famille dans le projet. Cet accompagnement étant un acte éducatif, il ne pourra être externalisé.
- Notre établissement s'engage à désigner à minima un référent mobilité et s'assurera qu'il a les moyens d'accomplir sa mission
- Notre établissement s'engage à réduire l'utilisation d'organisme intermédiaire à sa plus simple expression : la recherche de partenaire d'accueil dans la 1^{ère} et 2^{ème} année du projet uniquement, et la recherche de lieu d'hébergement. De plus le paiement du solde de la prestation se fera une fois celle-ci réalisée en totalité. Cela comprend la production de tous les documents nécessaires à l'éligibilité des financements Erasmus.
- Notre établissement s'engage dans le consortium Erasmus BFC

Fait à, le

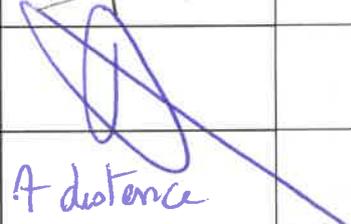
Signature du représentant légal de l'établissement et tampon

comptes	bilan COFI 2020	total des biens inventaire	différence avec COFI	biens sortis + à sortir + à faire	biens présents	valeur résiduel des biens présents	Etat Egimmo 2020	Demandes de sorties Egimmo 2020	Solde
205	49760,84	49760,84	0	3232,30	46528,54	878,27	48 432,96	1 904,42	46 528,54
213	9274,57	9274,57	0,00	0,00	9274,57	0	9 274,57	0	9 274,57
215	1886464,21	1886464,21	0,00	1245290,33	641173,88	97849,52	786 833,06	145 659,18	641 173,88
216	7928,63	7928,63	0,00	5011,46	2917,17	0	4 531,77	1 614,60	2 917,17
2181	12614,81	12614,81	0,00	4543,74	8071,07	6389,61	8 071,07	0	8 071,07
2182	94591,17	94591,17	0,00	60023,14	34568,04	901,34	34 568,04	0	34 568,04
2183	699592,25	699592,25	0,00	651458,94	48133,31	8702,95	179 940,33	131 807,02	48 133,31
2184	88704,06	88704,06	0,00	63624,94	25079,12	257	25 079,12	0	25 079,12
TOTAL	2848930,54	2848930,54	0,00	2033184,84	815745,70	114978,69	1 096 730,92	280 985,22	815 745,70
réserve (10681 + 10684 + 10687)	209615,59	300401,66	-90786,07	253433,25	46968,42	1862,56	52648,53	5680,11	46968,42
1311	1130060,22	1130060,22	0,00	1093138,84	36921,38	0	188 298,17	151 376,79	36 921,38
1312	559977,09	559977,09	0,00	99003,17	460973,91	77137,69	500068,42	39094,51	460973,91
13181	571887,83	571887,83	0,00	432463,15	139424,67	6949,16	205211,01	65786,34	139424,67
13185	29149,07	29149,07	0,00	0,00	29149,07	23120,77	29149,07	0,00	29149,07
13186	76337,43	76337,43	0,00	76337,43	0	0	0	0	0,00
13188	181117,24	181117,24	0,00	78809,00	102308,24	5908,51	121355,72	19047,47	102308,25
TOTAL	2758144,47	2848930,54	-90786,07	2033184,84	815745,70	114978,69	1096730,92	280985,22	815745,70
	90786,07								

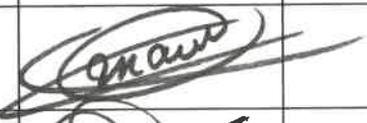
2020

ETAT DE PRESENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du Mardi 25 mai 2021

TITULAIRES			SUPPLEANTS	
NOM-PRENOM	QUALITE	EMARGEMENT	NOM-PRENOM	EMARGEMENT
VUILLEMOT Franck	Président			
GUYARD Philippe	DDFPT			
BEAUDOUIN Philippe	Gestionnaire			
MELET Karine	CPE	A distance		
MANGUSO Mélanie	Personnalité Qualifiée			
GUINET-VALUET Fabienne	Personnalité Qualifiée			
M'PIAYI Saliha	Représentant collectivité		ALMEIDA José	
KANHYE Marc	Représentant collectivité		AHMED Mohamed	
AUDARD Patrick	Représentant métropole			
ACHERIA Nouredine	Représentant commune			
NANG-BEKALE Nezha	Représentant commune	A distance		
AMIARD Jean-Marie	Parent			
GABARD Emilie	Parent			
MALFONDET Corinne	Parent			
MARYNIAK Franck	Parent	A distance		
PETITBROUHAUD Estelle	Parent	A distance		

ETAT DE PRESENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION JEUDI 4 FÉVRIER 2021

TITULAIRES			SUPPLEANTS	
NOM-PRENOM	QUALITE	EMARGEMENT	NOM-PRENOM	EMARGEMENT
EMEY Clément	Elève		FLAMAND Dimitri	
METAYER Louis	Elève			
JANIAUD Emma	Elève			
LAUQUIN Yanis	Elève			
EMEY Thibaud	Elève			
BOURDELOIE Carole	Pers. Enseignant			
BRISSIAUD Fabrice	Pers. Enseignant			
CHEBLAL Nacera	Pers. Enseignant			
LANAUD Lorène	Pers. Enseignant			
NARET Christèle	Pers. Enseignant			
ROYET Jean-Noël	Pers. Enseignant	A distance		
SGHAIER Darine	Pers. Enseignant	A distance		
CHAPUIS Isabelle	Pers. ATSS ATTE			
HAZART-GARNIER Isabelle	Pers. ATSS ATTE	A distance		
MARSEILLE Meggane	Pers. ATSS ATTE	A distance		
M BRUT	Agent-comptable			